

possibles par des industries ou des recherches, sans perdre de vue le fait que tous les avantages et toute activité, au Canada, reposent sur une base industrielle qui doit être viable et imposable.

3. Répartir comme suit les deniers publics affectés à la recherche et à ses prolongements: recherche fondamentale, 10%; recherche appliquée, 30%; prolongements de la recherche, 60%; affectation qui peut être possible par l'augmentation des fonds consacrés à la recherche industrielle et à ses applications sans que l'on réduise les sommes actuellement consacrées à la recherche fondamentale.
4. Accorder la priorité des subventions aux industries basées sur la recherche scientifique de préférence aux autres industries."

L'Hydro-Québec comme tous les autres services publics du Canada doit être considérée comme l'industrie qui produit, transporte et distribue un produit. Aussi en association avec les fabricants d'appareillage, ces services publics devraient avoir la responsabilité des études, des recherches et de la mise au point des méthodes et des appareils utilisés dans les réseaux électriques. A cause du retard canadien et surtout à cause de l'influence de ce domaine sur l'économie du pays, il est nécessaire que le gouvernement fédéral participe au financement et à l'exploitation de nouveaux laboratoires comme ceux proposés par l'Hydro-Québec et nommés IREQ.